

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1^{ER} AOUT 2018

Date de la convocation
Le 20 juillet 2018

Ordre du jour

- Le déploiement du compteur LINKY avec l'intervention d'ENEDIS
- Questions diverses :

Le Maire

L'an deux mil dix huit, le premier août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LE VILHAIN (Allier) dûment convoqué s'est réuni à la salle socio culturelle, lieu inhabituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard SOULIER.

PRESENTS: Messieurs Bernard SOULIER, Christian BRAUD, David MATHIAUD, Emmanuel RIVIERE et Mesdames Sylvie BLANCHARD, Catherine SADDE, Monique TRIBOULET, Sandrine VERMEERSCH

ABSENTS : Monsieur Christophe RUE et Stéphanie PARDOUX

Monsieur Christian BRAUD a été élu secrétaire de séance.

La réunion d'information et d'échanges entre ENEDIS (ex ERDF) et les habitants organisée et proposée par la municipalité, concernant le déploiement du nouveau compteur électrique à compter du mois d'août a rencontré un franc succès. Pas moins d'une centaine de personnes se sont réunies afin de s'informer et comprendre.

Le maire Bernard SOULIER, a introduit le débat en soulevant les inquiétudes et les interrogations de chacun. Tout est dit et son contraire explique-t-il, le VRAI et le FAUX et personne, mieux qu'ENEDIS, ne peut en parler.

Les intervenants ENEDIS, Madame Isabelle GACHES, Interlocuteur Privilégié des Collectivités Locales et Monsieur Bernard MILLIAND, Directeur Territorial ENEDIS de l'Allier, ont présenté le dispositif.

Ce sont les défis de la Transition Energétique pour ENEDIS afin de préparer les réseaux du futur auxquels les anciens compteurs ne peuvent apporter des réponses à la différence de LINKY.

Les chiffres clés du programme en France, c'est un déploiement sur 6 ans, de 2015 à 2021, avec 35 millions de compteurs changés.

Il permettra de préparer l'avenir des réseaux électrique, simplifier la vie des consommateurs, aider à la maîtrise de l'énergie.

Avec LINKY, nous dit-on c'est un relevé de consommation sans dérangement, une détection de pannes plus rapide, un emménagement dans un nouveau logement simplifié et une visualisation simple et pratique de sa consommation sur un accès Internet sécurisé. Il n'enregistre pas la consommation individuelle des appareils.

De nouvelles possibilités de tarification seront offertes par les fournisseurs d'électricité.

Les caractéristiques du système LINKY est de pouvoir envoyer et recevoir des informations et des ordres à distance avec la possibilité de faire évoluer les technologies utilisées.

Le réseau électrique est la propriété de la collectivité dont la compétence a été transférée au SDE03 qui a confié à ENEDIS l'exploitation à travers un contrat de concession. Les compteurs font partie du réseau de distribution et n'appartiennent pas aux clients.

Son déploiement, décidé par l'Etat français, directive européenne et loi sur la « Transition énergétique » est donc une obligation légale inscrite au code de l'énergie et la responsabilité de la commune ne peut être engagée.

La pose du compteur est-elle obligatoire ? ENEDIS doit avoir accès au dispositif de comptage. Dans le cas contraire, le client s'expose à la facturation d'un relevé spécifique voire une suspension de la fourniture.

Ce compteur respecte toutes les normes sanitaires, n'utilise pas d'ondes Radio mais le CPL (Courant Porteur en Ligne) pour communiquer. Comme l'ancien compteur, il utilise une puissance de l'ordre d'1 Watt et émet un champ électromagnétique très faible.

Testé en laboratoire, conçu avec des matériaux « retardateurs de flammes » LINKY présente un risque d'incendie très rare, il résulte d'un mauvais serrage mécanique des câbles. Les techniciens utilisent des clés dynamométriques permettant d'assurer le serrage normé.

Le compteur fait parti des investissements de modernisation d'ENEDIS, le client ne paye rien et il conserve son tarif, sa puissance même en Effacement Jour de Pointe.

ENEDIS veille scrupuleusement à la sécurité des données et au respect de la vie privée. Un audit est effectué tous les 6 mois par l'ANSSI et la CNIL afin de vérifier que toutes les conditions soient respectées. Le compteur n'enregistre que les consommations globales et aucune donnée personnelle ne transite.

LINKY ne disjoncte pas plus qu'avant, il est calibré sur la puissance contractuelle et si une modification de puissance est nécessaire, les frais ne sont pas comptés pendant 1 an après la pose. Il permet de connaître les puissances maximales atteintes chaque jour.

La pose est prévue par zone géographique entre 2016 et 2021. Un courrier est envoyé à chacun indiquant les noms et téléphone de l'entreprise de pose. Un RDV peut être pris si nécessaire, l'intervention dure 30 minutes et, sans suit, une remise de document et une enquête de satisfaction.

Pour toute question ou réclamation, ENEDIS est joignable à l'accueil client spécialisé LINKY de 8 h à 19 h au N° vert 0 800 054 659 ;

Pour notre commune, ENEDIS a confié la pose des compteurs à OTIfrance qui répond à un cahier des charges strict et dispose d'un label « Partenaire Linky ».

La prestation de recyclage des compteurs (300T / an de matériels recyclés) pour l'auvergne a été confiée à l'entreprise adaptée Association des Paralysés de France à Tours.

ENEDIS a répondu aux questions du public allant de l'installation au fonctionnement du compteur et la transmission d'information.

Cette réunion a été riche en échanges et s'est terminée avec le verre de l'amitié.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 21 heures 30.